



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etat-major du Sud-Est

Question orale n° 1330

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le choix réserve a l'implantation de l'etat-major de la region Sud-Est. En effet, dans le cadre de la reorganisation de notre systeme de defense, la France va etre scindee en quatre grandes regions militaires. Aussi la question se pose de savoir quel site sera choisi entre Lyon et Marseille pour accueillir le nouvel Etat-Major de region. De part sa situation geographique et sa capacite immediate, Marseille apparait comme etant techniquement la meilleure solution. Aussi souhaiterait-il connaitre sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Mme le president. M. Guy Teissier a presente une question no 1330.

La parole est a M. Guy Teissier, pour exposer sa question.

M. Guy Tessier. Monsieur le ministre de la defense, dans le cadre de la restructuration de notre systeme de defense, vous avez decide d'engager une reorganisation territoriale de nos armees. Ainsi, dans les deux a trois annees qui viennent, le nombre des regions militaires sera non plus de cinq, mais de quatre et la region Sud-Est comprendra les actuelles circonscriptions militaires de defense de Lyon et de Marseille. Inevitablement, les elus de la region du Midi se demandent donc qui, de Marseille ou de Lyon, accueillera l'etat-major de region.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que je sois tout naturellement porte a defendre la candidature de Marseille, pour des raisons d'ailleurs plus tactiques que d'aménagement de territoire. Je le fais certes parce que Marseille est ma terre d'election, mais surtout parce que je suis intimement convaincu que la deuxieme ville de France dispose des meilleurs atouts pour accueillir l'etat-major de region. Cela tient en premier lieu a sa situation geographique: ouverte sur la Mediterranee, plus apte a la projection, Marseille me semble mieux adaptee pour concentrer le pouvoir decisionnel et les choix operationnels d'une armee de projection.

En second lieu - et ce n'est pas le moindre argument - Marseille a la capacite immediate d'accueil des effectifs, et, j'y insiste, sans surcout. En effet, avec Miramas, qui peut accueillir des milliers d'hommes, avec la base aerienne strategique d'Istres, l'embranchement ferre du 11e cuirassiers de Carpiagne et la proximite de Toulon pour l'embarquement des forces, elle dispose des infrastructures indispensables.

Je crois savoir que des avis techniques vous ont ete rendus et qu'ils rejoignent tous, ou a peu pres tous, ma position. Quel est votre etat d'esprit sur ce dossier ? Peut-on envisager que l'etat-major de region s'installe a Marseille, et que Lyon, ville de prestige, accueille le non moins prestigieux commandement de l'etat-major de l'OTAN ? Sachez que les elus de notre region, de tous bords, ...

M. Jean Tardito. Absolument !

M. Guy Teissier. ... toutes tendances confondues, attendent beaucoup de votre decision. Elle est d'importance pour notre region.

M. Jean Tardito. Et la reponse sera positive !

Mme le president. La parole est a M. le ministre de la defense.

M. Charles Millon, ministre de la defense. Monsieur le depute, la region Sud-Est doit accueillir deux grands etats-majors de l'armee de terre: un etat-major de region terre a Lyon et un etat-major de force a Marseille.

Actuellement siege de l'etat-major de la region militaire de defense Mediterranee, la ville de Lyon le restera. Elle dispose, avec le quartier general Frere, d'une infrastructure tout a fait adaptee et dotee de bonnes capacites d'evolution. Le maintien a Lyon de l'etat-major regional terre s'inscrit dans la continuite de la reforme Armees 2000 et evitera toute rupture dans le fonctionnement present de cet etat-major dont le role regional est deja bien maitrise.

L'installation a Marseille d'un etat-major de force repond a la nouvelle priorite accordee aux operations de projection des forces. La metropole marseillaise dispose, en effet, dans son environnement proche, de l'ensemble des infrastructures necessaires a la mise en oeuvre de ce nouveau concept d'emploi: la zone de regroupement et d'attente de Carpiagne, la base aeriene d'Istres, le port militaire de Toulon, le complexe portuaire de Marseille et l'aeroport de Marignane. La presence a Marseille d'un etat-major a vocation operationnelle est donc coherente avec les orientations fixees par le president de la Republique pour la profonde transformation de notre outil de defense.

Mme le president. La parole est a M. Guy Tessier.

M. Guy Teissier. La messe est dite ! S'il m'est difficile de vous remercier pour votre reponse, je vous remercie neanmoins, monsieur le ministre, pour votre franchise et pour avoir mis fin au debat qui secouait les etats-majors et les elus depuis plusieurs mois.

Nous etions persuades que Marseille l'emporterait compte tenu des atouts que vous avez vous-meme enonces, et le seul quartier Frere ne me semblait pas un atout suffisant pour Lyon. Mais le ministre etant aussi president de la region, sans doute etait-il attache a ce que le nouvel etat-major y soit implante !

M. Michel Fromet. Charite bien ordonnee...

Mme le president. La parole est a M. le ministre.

M. le ministre de la defense. Monsieur Teissier, vous connaissez l'amitie que je vous porte. Je tiens a preciser qu'aucune decision prise au ministere de la defense ne l'a ete en consideration de preoccupations locales.

Données clés

Auteur : [M. Teissier Guy](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1330

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1089

Réponse publiée le : 19 février 1997, page 1037

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 février 1997